

la chose avec l'espoir qu'un dernier appel attendrira peut-être un peu le cœur du ministre en faveur des personnes en cause.

Il y a, dit-on, en Ontario six ou sept vieilles dames qui sont dans le même cas que celle dont je vais parler au comité. Malheureusement, ces vieilles dames ne sont pas fonctionnaires; toutefois, elles ont été employées dans des bureaux de poste de diverses régions de la province où elles ont vendu des timbres à commission.

Celle dont je plaide la cause auprès du ministre est M^{lle} Katherine Rose qui a occupé un emploi de ce genre au bureau de poste de Woodstock. Je crois qu'il y en a une autre également dans la ville de Brantford et quelques autres en d'autres endroits. Ces dames ne relèvent malheureusement pas du service public et lorsqu'elles doivent résigner leurs fonctions elles ne touchent aucune pension ni aucune rémunération que la pension de vieillesse.

M^{lle} Katherine Rose a vendu des timbres à commission pendant 33 ans dans le bureau de poste de Woodstock. L'automne dernier, M^{lle} Rose, qui en dépit de son âge avancé, car elle a près de 80 ans, continuait de vendre des timbres, a été congédiée du bureau de poste. Je crois qu'on avait de bonnes raisons de congédier M^{lle} Rose, vu son âge et je ne sais quoi encore; toutefois, détail plutôt regrettable, après 33 ans de service, on lui a dit le 21 septembre qu'elle serait remerciée de ses services le 30 septembre, ce qui me paraît un avis plutôt court et brusque; on pourrait même dire que c'était un peu sans pitié.

M^{lle} Rose a été congédiée et n'a d'autre revenu que la pension de vieillesse. Woodstock n'avait qu'une population d'environ 10,000 âmes pendant la période d'emploi de M^{lle} Rose, or dans une ville de cette importance, même si elle est aujourd'hui un peu plus considérable, la vente de timbres ne peut pas être très forte. Sauf erreur, les vendeurs auraient droit à une commission de 2 p. 100.

Je le répète, M^{lle} Rose a près de 80 ans maintenant. D'après la loi des moyennes, elle n'aurait plus tellement d'années à vivre. Il y aurait d'autres femmes dans la même situation dans cette province. Puisque nous nous acheminons vers le paternalisme d'État, je trouve vraiment pitoyable que six ou sept vieilles dames qui selon toutes probabilités n'ont plus beaucoup d'années à vivre ne peuvent recevoir quelque récompense du Gouvernement pour les services rendus pendant des années.

Il est malheureux qu'elles ne relèvent pas du service public mais le ministre pourrait bien simplement inclure dans ses crédits ou

[M. Nesbitt.]

ses crédits supplémentaires un crédit portant "pension pour telle et telle personne, etc.". Ça se voit souvent dans les crédits; on pouvait le constater encore cet après-midi dans les crédits du ministère de la Justice. Le budget de ce ministère renferme un crédit de peu d'importance pour des pensions versées à trois dames. Je présume qu'il s'agit là aussi d'un concours inusité de circonstances comme dans les cas qui nous occupent. Je suis sûr que le pays ne serait pas acculé à la faillite et que les énormes excédents du ministre des Finances ne seraient pas menacés si le Gouvernement trouvait le moyen de donner \$600 par an à chacune de ces six ou sept dames qui ont travaillé pour le ministère des Postes. De tels arrangements ont été faits dans d'autres ministères et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire dans ce cas.

De plus, nous avons dans notre ville une dame âgée qui a travaillé pendant 60 ans, non pas au bureau de poste, mais comme sténographe pour la province de l'Ontario. Par suite de la longueur de la période pendant laquelle elle avait travaillé et de la nature de son travail elle n'a pas reçu de pension quand elle a dû cesser de travailler. Cependant, le gouvernement d'Ontario a jugé bon d'accorder à cette dame qui avait consacré 60 années de sa vie au service de la province une pension spéciale prévue dans les crédits, et je ne puis comprendre pourquoi le ministre des Postes n'a pas trouvé le moyen d'en faire autant à l'égard de la poignée de vieilles dames dont j'ai parlé.

Je sais que le ministre pourrait fort bien dire: "Oh, mais mademoiselle Rose a travaillé jusqu'à l'âge de 80 ans et grâce au traitement qu'elle a ainsi touché elle était dans une bien meilleure situation que si elle avait touché une pension". Monsieur le président, cela n'est nullement une réponse. C'est bien la première fois que je vois trouver préférable à une pension le fait, pour des gens, d'être obligés de travailler jusqu'à l'âge de 80 ans pour subsister. Cette femme aurait dû prendre sa retraite à 65 ou 70 ans comme tout le monde au lieu de rester à son poste jusqu'à l'âge de 80 et jusqu'à ce qu'elle soit incapable de travailler.

Je ne vois pas pourquoi le ministre ne peut se montrer un peu plus sympathique en vue d'aider ces quelques femmes âgées, comme il y en a un peu partout en Ontario.

M. McBain: Monsieur le président, les courriers d'entreprise dans ma circonscription d'Elgin m'ont prié de porter à l'attention du ministre une pétition qu'ils ont fait circuler parmi leurs compagnons de travail et qui porte la signature de 39 des 50 courriers